



Syndicat Mixte de Collecte et de
Traitement des Déchets du Blaisois

Reçu à la Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

- 2 MARS 2020

Date de convocation : 12/02/2020

Nombre de délégués en exercice : 27

Présents : 22

Votants : 24

Dont Pouvoir(s) : 2

L'an deux mil vingt, le 19 février à 18 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni à VALDEM, allée Camille Vallaux, 41100 VENDOME.

Président de séance : Christian MARY

Secrétaire de séance : Jean-Michel BERNABOTTO

Présents votants :

Agglopolys : BERNABOTTO Jean-Michel, BORDE François, BURNHAM Henri, CHARBONNIER Claude, GASPARINI Jean-Luc, HERRAIZ Pierre, LEROUX Henri, MARY Christian, THIOULET François

Communauté de Communes Beauce Val de Loire : DAVID Alain.

Communauté de Communes Grand Chambord : JOLY André, LEGENDRE Philippe.

SMICTOM Amboise : DATTEE Pierre, MICHEL Claude, OFFRE Pascal, PINCHEMEL Véronique.

VALDEM Vendôme : BOULAY Thierry, FRANCOIS Annie-Claude, GAUTHIER Jean-Claude, SALMON Joël, SOYER Laurence, VAILLANT Jeanine.

Présents non-votants :

MORISSET Jean-Michel, JANSSEN Nicolas, PROVENDIER Catherine.

Excusés : BOUJOT Jérôme, PIGOREAU Didier, COUPPE Michel, COSNIER Michel.

Ont donné pouvoir :

PIGOREAU Didier donne pouvoir à MARY Christian, COSNIER Michel donne pouvoir à OFFRE Pascal.

DELIBERATION N° 2020-12

Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 30 janvier 2020

Le compte-rendu du précédent Comité Syndical n'appelle aucune remarque.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 30 janvier 2020.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

de Loir-et-Cher, le : - 2 MARS 2020

Publié ou notifié, le :

- 3 MARS 2020

Copie conforme au registre des délibérations sur
lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 21 février 2020

Le Président,
Christian MARY





Syndicat Mixte de Collecte et de
Traitement des Déchets du Blaisois

Reçu à la Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

- 2 MARS 2020

Date de convocation : **12/02/2020**

Nombre de délégués en exercice : **27**

Présents : **22**

Votants : **24**

Dont Pouvoir(s) : **2**

L'an deux mil vingt, le **19 février à 18 heures 30**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni à VALDEM, allée Camille Vallaux, 41100 VENDOME.

Président de séance : Christian MARY

Secrétaire de séance : Jean-Michel BERNABOTTO

Présents votants :

Agglopolys : BERNABOTTO Jean-Michel, BORDE François, BURNHAM Henri, CHARBONNIER Claude, GASPARINI Jean-Luc, HERRAIZ Pierre, LEROUX Henri, MARY Christian, THIOLLET François

Communauté de Communes Beauce Val de Loire : DAVID Alain.

Communauté de Communes Grand Chambord : JOLY André, LEGENDRE Philippe.

SMICTOM Amboise : DATTEE Pierre, MICHEL Claude, OFFRE Pascal, PINCHEMEL Véronique.

VALDEM Vendôme : BOULAY Thierry, FRANCOIS Annie-Claude, GAUTHIER Jean-Claude, SALMON Joël, SOYER Laurence, VAILLANT Jeanine.

Présents non-votants :

MORISSET Jean-Michel, JANSSEN Nicolas, PROVENDIER Catherine.

Excusés : BOUJOT Jérôme, PIGOREAU Didier, COUPPE Michel, COSNIER Michel.

Ont donné pouvoir :

PIGOREAU Didier donne pouvoir à MARY Christian, COSNIER Michel donne pouvoir à OFFRE Pascal.

DELIBERATION N° 2020-13

Approbation du choix du concessionnaire et du contrat de concession et autorisation à signer le contrat

Sont annexés à la présente délibération, les documents qui ont été transmis aux membres du comité syndical :

- *Le rapport du Président relatif aux motifs du choix du candidat et à l'économie générale du contrat ;*
- *Le projet contrat ;*
- *Le rapport de la commission de délégation de service public dressant la liste des candidats admis à présenter une offre ;*
- *Le rapport de la commission de délégation de service public relatif à l'offre de l'entreprise candidate.*

Vu les articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 3100-1 et suivants et R. 3100-1 du Code de la commande publique,

Vu les articles L. 2121-12 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'Ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,

Vu le Décret n° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession,

Vu la délibération en date du 12 février 2019, par laquelle le Conseil syndical s'est prononcé sur le lancement d'une procédure de concession de service public,

Vu le rapport de la Commission de délégation de service public portant sur les candidatures,

Vu le rapport de la Commission de délégation de service public portant sur les offres remises par les candidats,

Vu le rapport du Président établi conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, présentant les motifs du choix de la société SUEZ RV, et adressé aux membres du comité syndical le 3 février 2020,

Vu les projets de contrat de concession de service public,

Vu la note explicative de synthèse,

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, avec 23 voix POUR, 1 abstention, 0 voix CONTRE :

- **Article 1^{er}** : d'approuver le choix de retenir comme concessionnaire pour la concession de service public pour l'exploitation d'un centre de valorisation des déchets ménagers et assimilés la société SUEZ RV ;
- **Article 2** : d'approuver le contrat tel que résultant du processus de négociation ;
- **Article 3** : d'autoriser le Président à signer le contrat de concession de service public et ses annexes et de réaliser toutes autres mesures nécessaires à la mise en œuvre du contrat ;
- **Article 4** : d'autoriser le Président à négocier avec SUEZ RV la possibilité de décaler la date de levée d'option n° 2 pour tenir compte de la mise en place de la nouvelle mandature.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

de Loir-et-Cher, le : - 2 MARS 2020

Publié ou notifié, le : - 3 MARS 2020



Copie conforme au registre des délibérations sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 21 février 2020

Le Président,
Christian MARY

A blue ink signature is written over a circular blue ink stamp. The stamp contains the text "SYNDICAT MIXTE VAL-ÉCO" and "Loir-et-Cher" around a central coat of arms.



Syndicat Mixte de Collecte et de
Traitement des Déchets du Blaisois

Reçu à la Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

le 2 MARS 2020

Date de convocation : 12/02/2020

Nombre de délégués en exercice : 27

Présents : 22

Votants : 24

Dont Pouvoir(s) : 2

L'an deux mil vingt, le 19 février à 18 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni à VALDEM, allée Camille Vallaux, 41100 VENDOME.

Président de séance : Christian MARY

Secrétaire de séance : Jean-Michel BERNABOTTO

Présents votants :

Agglopolys : BERNABOTTO Jean-Michel, BORDE François, BURNHAM Henri, CHARBONNIER Claude, GASPARINI Jean-Luc, HERRAIZ Pierre, LEROUX Henri, MARY Christian, THIOULET François

Communauté de Communes Beauce Val de Loire : DAVID Alain.

Communauté de Communes Grand Chambord : JOLY André, LEGENDRE Philippe.

SMICTOM Amboise : DATTEE Pierre, MICHEL Claude, OFFRE Pascal, PINCHEMEL Véronique.

VALDEM Vendôme : BOULAY Thierry, FRANCOIS Annie-Claude, GAUTHIER Jean-Claude, SALMON Joël, SOYER Laurence, VAILLANT Jeanine.

Présents non-votants :

MORISSET Jean-Michel, JANSSEN Nicolas, PROVENDIER Catherine.

Excusés : BOUJOT Jérôme, PIGOREAU Didier, COUPPE Michel, COSNIER Michel.

Ont donné pouvoir :

PIGOREAU Didier donne pouvoir à MARY Christian, COSNIER Michel donne pouvoir à OFFRE Pascal.

DELIBERATION N° 2020-14

Attribution du marché « transport, tri et conditionnement des déchets issus de la collecte sélective du périmètre du SMICTOM d'Amboise »

Objet du marché :

Le présent appel d'offres concerne un marché de prestations de service pour le transport du poste de transfert implanté sur la commune d'AMBOISE, ZA de la Boitardière, jusqu'à un centre de tri, le tri, le conditionnement des déchets issus de la collecte sélective et le traitement des refus de tri. Le marché a plus particulièrement pour objet :

- Le transport du poste de transfert de la Boitardière des corps creux, des corps plats en mélange et des gros cartons d'emballages vers le centre de tri choisi ;
- Le tri des corps creux, des corps plats et des extensions des consignes de tri, leur conditionnement et le traitement des refus de tri.

La masse annuelle des déchets recyclables à traiter est d'environ 800 tonnes pour l'extension des consignes de tri en provenance de la Communauté de Communes du Castelrenaudais, 1500 tonnes de corps creux et corps plats en provenance de la Communauté de Communes de Val d'Amboise et 1000 tonnes en provenance de la Communauté de Communes Bléré val de Cher (Cf DQE).

La Commission d'Appel d'Offre réunie le 19 février se prononce sur l'attribution du marché dont l'objet est précisé ci-dessus pendant la période du 1^{er} avril 2020 à la mise en service du nouveau centre de tri interdépartemental.

Considérant l'objet du marché exposé ci-dessus,

Considérant le choix de la commission d'Appel d'Offres de choisir la société SUEZ RV Centre Ouest pour un montant de **2 505 800 €HT** ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité le président à signer toutes les pièces du marché de transport, tri et conditionnement des déchets issus de la collecte sélective du secteur d'Amboise avec la société SUEZ RV Centre Ouest pour un montant de 2 505 800 €HT.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

de Loir-et-Cher, le : **2 MARS 2020**

Publié ou notifié, le : **3 MARS 2020**



Copie conforme au registre des délibérations sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 21 février 2020

Le Président,
Christian MARY





Syndicat Mixte de Collecte et de
Traitement des Déchets du Blaisois

Reçu à la Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

- 2 MARS 2020

Date de convocation : **12/02/2020**

Nombre de délégués en exercice : **27**

Présents : **22**

Votants : **24**

Dont Pouvoir(s) : **2**

L'an deux mil vingt, le **19 février à 18 heures 30**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni à VALDEM, allée Camille Vallaux, 41100 VENDOME.

Président de séance : Christian MARY

Secrétaire de séance : Jean-Michel BERNABOTTO

Présents votants :

Agglopolys : BERNABOTTO Jean-Michel, BORDE François, BURNHAM Henri, CHARBONNIER Claude, GASPARINI Jean-Luc, HERRAIZ Pierre, LEROUX Henri, MARY Christian, THIOLLET François

Communauté de Communes Beauce Val de Loire : DAVID Alain.

Communauté de Communes Grand Chambord : JOLY André, LEGENDRE Philippe.

SMICTOM Amboise : DATTEE Pierre, MICHEL Claude, OFFRE Pascal, PINCHEMEL Véronique.

VALDEM Vendôme : BOULAY Thierry, FRANCOIS Annie-Claude, GAUTHIER Jean-Claude, SALMON Joël, SOYER Laurence, VAILLANT Jeanine.

Présents non-votants :

MORISSET Jean-Michel, JANSSEN Nicolas, PROVENDIER Catherine.

Excusés : BOUJOT Jérôme, PIGOREAU Didier, COUPPÉ Michel, COSNIER Michel.

Ont donné pouvoir :

PIGOREAU Didier donne pouvoir à MARY Christian, COSNIER Michel donne pouvoir à OFFRE Pascal.

DELIBERATION N° 2020-15

Mise à disposition de personnel

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5721-9,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant la nécessité de mettre à disposition auprès du SMICTOM d'Amboise, après accord de l'intéressé et sous réserve de l'avis de la Commission Administrative Paritaire compétente, un agent technique territorial titulaire, à raison de 15 % de son temps, afin d'effectuer des missions auprès du service collecte du SMICTOM,

Considérant que la durée de mise à disposition de l'intéressé est fixée à un an à compter du 1^{er} mars 2020,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité la mise à disposition auprès du SMICTOM d'Amboise d'un agent technique territorial à raison de 15 % ;

AUTORISE le président à signer la convention de mise à disposition et tous les actes nécessaires ;

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le : - 2 MARS 2020

Publié ou notifié, le : - 3 MARS 2020



Copie conforme au registre des délibérations sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 21 février 2020

Le Président,
Christian MARY

A large, stylized handwritten signature in blue ink is written over the circular stamp of the Syndicat Mixte Valeco.



Syndicat Mixte de Collecte et de
Traitement des Déchets du Blaisois

Reçu à la Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

- 2 MARS 2020

Date de convocation : 12/02/2020

Nombre de délégués en exercice : 27

Présents : 22

Votants : 24

Dont Pouvoir(s) : 2

L'an deux mil vingt, le 19 février à 18 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni à VALDEM, allée Camille Vallaux, 41100 VENDOME.

Président de séance : Christian MARY

Secrétaire de séance : Jean-Michel BERNABOTTO

Présents votants :

Agglopolys : BERNABOTTO Jean-Michel, BORDE François, BURNHAM Henri, CHARBONNIER Claude, GASPARINI Jean-Luc, HERRAIZ Pierre, LEROUX Henri, MARY Christian, THIOLLET François

Communauté de Communes Beauce Val de Loire : DAVID Alain.

Communauté de Communes Grand Chambord : JOLY André, LEGENDRE Philippe.

SMICTOM Amboise : DATTEE Pierre, MICHEL Claude, OFFRE Pascal, PINCHEMEL Véronique.

VALDEM Vendôme : BOULAY Thierry, FRANCOIS Annie-Claude, GAUTHIER Jean-Claude, SALMON Joël, SOYER Laurence, VAILLANT Jeanine.

Présents non-votants :

MORISSET Jean-Michel, JANSSEN Nicolas, PROVENDIER Catherine.

Excusés : BOUJOT Jérôme, PIGOREAU Didier, COUPPE Michel, COSNIER Michel.

Ont donné pouvoir :

PIGOREAU Didier donne pouvoir à MARY Christian, COSNIER Michel donne pouvoir à OFFRE Pascal.

DELIBERATION N° 2020-16

Tarifs du budget annexe « Plateforme de compostage et centre de transfert d'Amboise » - rectificatif de la délibération n° 2020-09 du 30/01/2020 (vente de compost)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2019-05 du 12 février 2019 approuvant les nouveaux statuts de VAL-ECO au 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la délibération n° 2020-09 du 30 janvier 2020 approuvant les tarifs du budget annexe « Plateforme de compostage et centre de transfert d'Amboise » au 1^{er} janvier 2020 ;

Considérant la nécessité d'uniformiser le taux de TVA sur l'ensemble de VAL-ECO et ainsi appliquer un taux à 10%, selon les tarifs proposés ci-dessous.

VENTE DE COMPOST (TVA 10%)

	Emporté	Emporté	Emporté
Criblage 30			
Tonne	1 à 49	50 et plus	Collectivités et agents des collectivités
€ TTC/tonne	19,25	14,66	8,00 (limité à 1 tonne / an / agent)
€ HT / tonne	17,50	13,33	7,27
Criblage 20			
Tonne	3 à 49	50 et plus	Collectivités et agents des collectivités
€ TTC/tonne	24,20	19,80	10,00 (limité à 1 tonne / an / agent)
€ HT / tonne	22,00	18,00	9,09

Pour les portes ouvertes, le compost vendu sera du criblage 20 :

↳ en sac de 22 kg :	3,00 € TTC	(2,73 €HT)	
↳ en tonne chargée :	50,00 € TTC	(45,45 €HT)	
↳ en m ³ livré (700kg) :	60,00 € TTC	(54,55 €HT)	le 1 ^{er} m ³ puis 50 € TTC (45,45 €HT) les suivants.

Forfait livraison de sacs à 6,00 € TTC (5,45 €HT) par tranche de 1 à 10 sacs.

Par convention avec la CUMA NORD TOURAINE avec un compost de criblage 30, le prix sera de 6,00 € HT/tonne, soit 6,60 € TTC (TVA 10 %).

Le comité syndical, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité l'application des tarifs sur le secteur du SMICTOM d'Amboise à compter du transfert de compétence tels que présentés ci-dessus.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le : - 2 MARS 2020

Publié ou notifié, le : - 3 MARS 2020



Copie conforme au registre des délibérations sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 21 février 2020

Le Président,
Christian MARY

A handwritten signature in blue ink, followed by a circular official stamp in blue ink. The stamp contains the same text and coat of arms as the one on the left. The signature is written over the stamp.



Syndicat Mixte de Collecte et de
Traitement des Déchets du Blaisois

Reçu à la Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

2 MARS 2020

Date de convocation : **12/02/2020**

Nombre de délégués en exercice : **27**

Présents : **22**

Votants : **24**

Dont Pouvoir(s) : **2**

L'an deux mil vingt, le **19 février à 18 heures 30**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni à VALDEM, allée Camille Vallaux, 41100 VENDOME.

Président de séance : Christian MARY

Secrétaire de séance : Jean-Michel BERNABOTTO

Présents votants :

Agglopolys : BERNABOTTO Jean-Michel, BORDE François, BURNHAM Henri, CHARBONNIER Claude, GASPARINI Jean-Luc, HERRAIZ Pierre, LEROUX Henri, MARY Christian, THIOULET François

Communauté de Communes Beauce Val de Loire : DAVID Alain.

Communauté de Communes Grand Chambord : JOLY André, LEGENDRE Philippe.

SMICTOM Amboise : DATTEE Pierre, MICHEL Claude, OFFRE Pascal, PINCHEMEL Véronique.

VALDEM Vendôme : BOULAY Thierry, FRANCOIS Annie-Claude, GAUTHIER Jean-Claude, SALMON Joël, SOYER Laurence, VAILLANT Jeanine.

Présents non-votants :

MORISSET Jean-Michel, JANSSEN Nicolas, PROVENDIER Catherine.

Excusés : BOUJOT Jérôme, PIGOREAU Didier, COUPPÉ Michel, COSNIER Michel.

Ont donné pouvoir :

PIGOREAU Didier donne pouvoir à MARY Christian, COSNIER Michel donne pouvoir à OFFRE Pascal.

DELIBERATION N° 2020-17
Débat d'Orientations Budgétaires 2020

Vu les articles L. 231-1, L. 5711-1 et L. 5212-15 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport d'orientations budgétaires annexé,

Considérant la nécessité d'acter par une délibération le débat d'orientations budgétaires,

Le Comité Syndical, à l'unanimité, prend acte du Débat d'Orientations Budgétaires sur la base du rapport présenté et annexé à la présente délibération,

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

de Loir-et-Cher, le : **- 2 MARS 2020**

Publié ou notifié, le : **- 3 MARS 2020**



Copie conforme au registre des délibérations sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 21 février 2020

Le Président,
Christian MARY

Débat d'orientation budgétaire 2020

UN SYNDICAT EN PLEINE MUTATION

Reçu à la Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

-2 MARS 2020

Objectifs

Informers les élus sur les orientations budgétaires,
Informers sur l'évolution de la situation financière de la structure,

Obligation légale

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est prévu à l'article L. 2312-1 du Code générale des collectivités territoriales (CGCT)

Un rapport d'orientation budgétaire (ROB) doit être rédigé.

Son contenu, les modalités de publication et de transmission sont prévus au CGCT

Un point sur 2019

Section de fonctionnement

Dépenses

8 398 127.02€

Recettes

9 018 586.81€

Section d'Investissement

Dépenses

1 200 301.50€

Recettes

1 106 155.37€

Résultats

Fonctionnement

+ 620 459.79€

Investissement

- 99 806.78€

Résultat net

520 653.01€

Le contexte 2020

- ▶ VAL ECO a vu son territoire s'étendre au 1^{er} janvier 2020, avec le transfert des compétences traitement et prévention des syndicats SMICTOM d'Amboise et VALDEM,
- ▶ La population du syndicat de **244 972 habitants** se répartit ainsi (population DGF 2019):
- ▶ Territoire SMICTOM Amboise: 68 823 habitants
- ▶ Territoire VALDEM: 51 783 habitants
- ▶ Beauce Val de Loire: 1 735 habitants
- ▶ Grand Chambord: 11 606 habitants
- ▶ Agglopolys: 111 025 habitants

Perspectives financières 1/3

- ▶ Incinération. Mise en place de la nouvelle DSP à compter du 1^{er} juillet 2020, avec une **baisse significative du coût 95€/T** (TTC, TGAP, transport inclus)

- ▶ Points de vigilance:

Une nouvelle DSP seulement sur 6 mois de l'année, avec des conditions différentes pour les trois territoires S1

Des investissements à prendre en compte: 600 000€ d'études à provisionner pour la TO2 si levée en juillet 2020 et fin des investissements de la 1^{ère} DSP (300 000€)

Un marché de transport commun à lancer pour le S2 afin d'uniformiser le coût du transport

Perspectives financières 2/3

- ▶ La cohabitation de **3 TARIFICATIONS POUR LE TRI**

VAL ECO

S1 92€ TTC/t

S2 187€ TTC/t pour le fibreux et non fibreux et 51€ TTC/t pour le carton de déchetterie

VALDEM

Transport et tri des recyclables 148.72€ TTC/t

SMICTOM Amboise

Transport et tri des recyclables 389.68€ TTC/t

Perspectives financières 3/3

- ▶ **LES DÉCHETS VERTS**

VAL COMPOST a revu ses tarifs des déchets verts entrants pour adopter des prix plus en rapport avec le coût réel du service

L'unité de compostage d'Amboise maintient ses tarifs, sa politique tarifaire saine lui permettant depuis plusieurs années d'être excédentaire.

- ▶ **LA PREVENTION**

VAL ECO a signé une convention avec Agglopolys pour les deux années à venir, afin de mettre en œuvre une politique sur mesure et au coût maîtrisé sur le territoire concerné

Une politique concertée, progressive et commune aura vocation à être déployée sur le territoire dans les années à venir

Trajectoire budgétaire: CONTEXTE

Le budget général et les quatre budgets annexes sont construits pour 2020 avec **prudence** compte tenu du contexte:

Nouveau territoire

Nouvelle DSP

Renouvellement des délégués

Contraction des recettes de la revente des matériaux

BUDGET GENERAL 1/3

- ▶ Un budget de consolidation qui s'équilibre en fonctionnement à près de 10 M€
- ▶ Le coût de l'incinération des OMR (TGAP incluse) prévu à 5 012 366€ pour l'ensemble du territoire en 2020 soit 77€/t (hors transport, TVA, quai de transfert)

Soit une baisse globale de 18% pour 2020/2018 et une baisse de 11% attendue en 2021/2020

- ▶ Un coût du transport mutualisé à partir du S2, pour un coût prévu de 10€ HT/t soit un coût de 255 880€

BUDGET GENERAL 2/3

- ▶ Un coût des services supports et des frais de structure autour de 1.13M€
- ▶ 1M€ de versement CITEO pour 2018 en faveur d'Agglopolys
- ▶ un ETP supplémentaire prévu pour la partie prévention à Amboise sur la partie composteurs/mis en place de prêt de broyeurs, avec l'achat d'un véhicule pour la mission (F 35 000€ et I 10 000€)
- ▶ Des investissements à hauteur de près de 300 000€ pour la fin de la DSP, la libération du solde des parts de la SPL à hauteur de 379 208€ et les études pour la 3^{ème} ligne à hauteur de plus de 600 000€
- ▶ Un véhicule de service pour VAL ECO doit être financé et des travaux sur le bâtiment de Blois doivent être envisagés (un peu moins de 50 000€)

BUDGET GENERAL 3/3

- ▶ Les recettes attendues par la nouvelle DSP

Frais de suivi et de contrôle de 90 000€, soit 45 000€ pour 2020

Redevance d'occupation du domaine public de 130 000€, soit 65 000€ pour 2020

Droit d'usage (lié au tonnage tiers): estimé à 1.1M€ soit 550 000€ pour 2020

- ▶ Les recettes attendues par l'ancienne DSP

Redevance usage, contrôle et mise à disposition du terrain 264 000€

COLLECTE

- ▶ Le budget annexe va permettre de corréliser directement le coût du service avec le produit demandé aux 10 communes desservies pour le service collecte VAL ECO
- ▶ Une **baisse des recettes** issue de la revente des matériaux, mais VAL ECO ne fera pas porter l'effort aux communes, **le produit attendu de TEOM n'augmente pas**
- ▶ Le budget s'équilibre à 1 785 400€ en fonctionnement et prévoit 158 000€ d'investissement

VAL COMPOST

- ▶ Budget toujours en déséquilibre, mais dont le montant diminue grâce aux recettes attendues pour les déchets verts entrants

A la section de fonctionnement, le déficit sera de 188 690€

- ▶ Le prix du compost n'a pas été augmenté pour ne pas pénaliser les clients, agriculteurs
- ▶ Des investissements importants à prévoir, particulièrement l'achat d'une chargeuse pour remplacer un matériel très vieillissant et trop petit. Le montant se situe autour de 280 000€

Financer la chargeuse par l'emprunt laisse encore 43 500€ à trouver pour équilibrer la section d'investissement

CTV d'Amboise

- ▶ Budget mis en place pour permettre une gestion sur place et non à Blois
- ▶ Budget de transition qui reprend les bases saines déjà en place depuis plusieurs années, avec un budget excédentaire et aucun emprunt
- ▶ Investissement d'une chargeuse à prévoir, pour remplacer un matériel vieillissant et mises aux normes à faire,

L'emprunt permettra de financer la chargeuse

L'achat groupé de deux chargeuses nous permettra d'obtenir des prix plus intéressants

Centre de transfert de VALDEM

- ▶ Budget annexe mis en place pour faciliter la transition
- ▶ Pas de gros investissements de prévus

Encours de la dette au 31/12/2019

- ▶ 5 390 955.02€
- ▶ 11 emprunts en cours
- ▶ Annuités 2020:

Paiement des intérêts: 183 367.67€ dont

73 481.48€ au budget général

107 449.17€ au budget Val Compost

2 437.02€ au budget Collecte

Remboursement du capital: 462 459.30€ dont

256 570.24€ au budget général

191 389.06€ au budget Val Compost

14 500€ au budget Collecte

Structure des effectifs au 1^{er} février

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF		DUREE HEBDOMADAIRE DE SERV
		Pourvu	Vacant	
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Affiché / Emploi fonctionnel	A	1		TC
Affiché	A	1	1	TC
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B		1	TC
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1		TC
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1		TC
	TOTAL	4	2	
FILIERE ANIMATION				
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	1		TC
	TOTAL	1		
FILIERE TECHNIQUE				
Ingénieur principal	A	1		TC
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	2		TC
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B		1	TC
Technicien	B	3	1	TC
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	3		TC
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	4	1	TC
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	2		TNC 17.5/35 ^{ème}
Adjoint technique	C	5		TC
	TOTAL	20	3	
Nombre total de postes		25	5	

Dépenses de personnel pour 2019

	Traitement de base	NBI	HS	RI	Autre	SFT	Contributions patronales
Permanents							
Titulaires CNRACL	372 859.02 €	10 407.67 €	4 945.11 €	144 282.10 €	465.80 €	11 291.88 €	205 460 €
Titulaires IRCANTEC	14 285.87 €	374.86 €	2 248.26 €	8 040.13 €	0 €	40.80 €	9 024.51 €
Non titulaires	12 708.72 €	0 €	2 981.93 €	13 558.75 €	391 €	850.03 €	3 967 €
Non permanents							
Saisonniers	7 320.88 €	0 €	1 256.24 €	3 705.08 €	0 €	13.74 €	4 729.92 €
Intérim	7 858.72 € (dont 5 552.78 € de factures 2018)						

Durée effective du travail

- ▶ Une année est constituée de 365 jours dont il faut retirer:
- ▶ 25 jours de congés annuels
- ▶ Des RTT en fonction du temps de travail (37h30 ou 39h)
- ▶ Forfait de 8 jours fériés
- ▶ 1 journée offerte par le président
- ▶ 214 jours travaillés en moyenne à 7h30 soit une durée effective de 1605h00



Une synergie entre 3 structures

- ▶ L'aboutissement d'un travail collaboratif de quatre années
- ▶ Des élus moteurs et des équipes mobilisées autour du projet
- ▶ Des projets autour de l'économie circulaire, de l'unité de valorisation, de la mutualisation